

## SOURCE DES DONNEES

**Les données cadastrales** sont issues de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Les surfaces indiquées sont donc des surfaces fiscales. Ces données font l'objet d'une mise à jour annuelle par la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. Un décalage peut être observé entre l'existence d'une parcelle et sa parution sur le plan. L'utilisateur souhaitant bénéficier d'une donnée cadastrale plus à jour est invité à se rendre sur le site [cadastre.gouv.fr](https://cadastre.gouv.fr).

**Les données sur le droit de préemption** proviennent de deux sources :

- Conseil Départemental de Charente-Maritime pour les espaces naturels sensibles
- Service Stratégie Foncière et Projets Urbains de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour les autres

**Les données sur les dispositions d'urbanisme** proviennent du service des Etudes Urbaines de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

**Les données sur les opérations** proviennent de deux sources :

- Service Urbanisme Réglementaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour les lotissements en cours de validité
- Service Stratégie Foncière et Projets Urbains de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour les ZAC

**Les données sur les dispositions financières et fiscalité spécifique** applicables au terrain sont gérées par le Service Urbanisme Réglementaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

**Les données sur le Plan de Prévention des Risques Naturels (érosion et submersion) PPRLN approuvé ou d'application anticipée ainsi que sur le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** dans le paragraphe des servitudes d'utilité publique proviennent de l'Etat et sont consultables sur les liens suivants :

- [PPRN Aytré](#)
- [PPRN Châtelailon-Plage](#)
- [PPRN La Rochelle](#)
- [PPRT Picoty - SDLP](#)
- [PPRT Gratecap Services](#)
- [PPRT Rhodia](#)
- [PPRT SISP](#)

**Les données sur les risques de submersion**, fournies par l'Etat, sont issues de l'étude de submersion réalisée dans le cadre du PPRL prescrit, définissant les aléas à court terme (aléas x-20) et long terme (aléas x-60). Les cartes représentant ces aléas peuvent être consultées sur [le site internet de la Préfecture de Charente-Maritime](#).

**Les données fournies par l'Etat** sont mises à jour dès que les services de la Communauté d'Agglomération sont informés de leur évolution et à partir de la réception de données numériques pouvant être intégrées dans le Système d'Information Géographique.

**Pour la commune d'Angoulins** qui a fait l'objet de nouvelles modélisations en 2018 et dont les nouvelles cartes n'ont pas été mises à jour sur le site de la Préfecture, il convient de vous adresser au service urbanisme de la Mairie ou au service urbanisme réglementaire de la communauté d'agglomération pour plus de précisions.